

Synthèse Politique de formation professionnelle Branche Sport 2015 (enveloppes financières, dispositifs, critères de prise en charge, ...).

FONDS LEGAUX PLAN 2015 (structures de moins de 300 sal)			FONDS CONVENTIONNELS PLAN 2015		
≈ 3 millions d'€			≈ 6.5 millions d'€		
<p>Demande d'Aide de Financement</p> <p>Dispositif individuel pour un projet de formation imputable au plan de formation</p> <p align="center">Enveloppe = 2.1 M€</p>	<p>Actions Collectives Nationales et Territoriales</p> <p>Projets collectifs de formation</p> <p align="center">Enveloppe = 450 000 €</p>	<p>Emplois d'Avenir</p> <p align="center">Enveloppe = 450 000 €</p>	<p>Demande d'Aide de Financement (structures dont la masse salariale brute < 1M€)</p> <p>Répond aux demandes individuelles de formation</p> <p align="center">Enveloppe = 3.9ME</p>	<p>Actions Collectives Nationales et Territoriales (structures dont la masse salariale brute < 1M€)</p> <p>Répond à une demande collective formulée par un réseau</p> <p align="center">Enveloppe = 900 000€</p>	<p>Budgets (structures dont la masse salariale brute >1 M€)</p> <p>Répond aux demandes individuelles de formation : retour garanti au prorata de la contribution conventionnelle nette (= à 90% de la contribution).</p> <p align="center">Enveloppe = 1.7M€</p>
<p>Modalités =></p> <p>Demande préalable à l'action de formation et possibilité de paiement direct à l'organisme de formation par Uniformation</p> <p>Critères =></p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Plafond annuel par structure : ○ 1000 €HT pour les moins de 10 salariés ○ 1500 €HT pour les 10-49 ○ 2500 €HT pour les 50-299 ✓ Coût horaires pris en charge : ○ 40 € HT de l'heure, au titre des actions de formation inférieures à 70 heures ○ 25 € HT de l'heure, au titre des actions de formation supérieures à 70 heures ○ 56 € HT de l'heure, pour les bilans de compétences et la démarche VAE. 	<p>Modalités =></p> <p>Demande préalable à l'action de formation et possibilité de paiement direct à l'organisme de formation par Uniformation</p> <p>Critères =></p> <p>1800€/jour (pour les coûts pédagogiques, la location de salle et la logistique)</p>	<p>Pour des actions certifiantes</p>	<p>Modalités =></p> <p>Demande préalable à l'action de formation et possibilité de paiement direct à l'organisme de formation par Uniformation</p> <p>La formation des dirigeants bénévoles peut être financée si la formation est en lien avec le mandat exercé et ce, dans la limite de 50% de l'effectif sur le projet</p> <p>Pas de critères de prise en charge : prise en charge au réel</p>	<p>Modalités =></p> <p>Demande préalable à l'action de formation et possibilité de paiement direct à l'organisme de formation par Uniformation</p> <p>La formation des dirigeants bénévoles peut être financée si la formation est en lien avec le mandat exercé et ce, dans la limite de 50% de l'effectif sur le projet</p> <p>Pas de critères de prise en charge : prise en charge au réel</p>	<p>Modalités =></p> <p>Demande de remboursement (ou possibilité de paiement direct à l'organisme de formation par Uniformation)</p> <p>Reports structure par structure, en 2016 (à minima jusqu'au 31/10/2016), des budgets non utilisés en 2015</p> <p>Pas de critères de prise en charge : prise en charge au réel</p>

Synthèse Politique de formation professionnelle Branche Sport 2015 (enveloppes financières, dispositifs, critères de prise en charge, ...).

Fonds Professionnalisation 2015

Contrat de professionnalisation Enveloppe = 2 715 000 €	Période de professionnalisation Enveloppe = 1 185 000 €
<p>Financement accessible à toutes les structures</p> <p>Permet l'acquisition d'un diplôme, un titre professionnel, un certificat de qualification professionnelle ou une qualification reconnue dans une convention collective de branche</p> <p>Critères OPCA : 9.15€/h + cofinancement supplémentaire sur les fonds conventionnels plan de 5.85€/h (dans la limite de 1.736M€)</p> <p>Dans tous les cas, prise en charge de 15€/h pour les bénéficiaires de minima sociaux</p>	<p>Financement accessible à toutes les structures</p> <p>Permet l'acquisition d'une qualification professionnelle, ou d'accéder à des certifications inscrites à l'inventaire établi par la Commission nationale de la certification professionnelle (CNCP), ou encore d'accéder au socle de connaissances et de compétences défini par décret</p> <p>Critères OPCA : 12€/h ou 9.15€/h si périodes de professionnalisation collectives (10 salariés min d'une même structure)</p> <p>Possibilité de co-financement sur la partie Plan conventionnel</p>

CIF CDD 2015

Repêchage, par la branche, sur ses fonds conventionnels, des dossiers CIF CDD n'ayant pas été financés par Uniformation au dernier trimestre 2015 et ne pouvant faire l'objet d'un co-financement dans le cadre d'un Compte Personnel de Formation : budget global = 300 000 €

=> La politique de formation professionnelle 2016 de la branche sport sera négociée lors des prochaines CPNEF (25 novembre et 04 décembre 2015).

=> Pour rappel, les contributions légales et conventionnelles (voir avenant n°= 98) devront être adressées à Uniformation avant le 1^{er} mars 2016 (dans ce cadre, les employeurs de la branche recevront un formulaire par Uniformation début 2016). Des contributions volontaires supplémentaires pourront également être versées à Agéfos PME, OPCALIA ou Uniformation.